Association
ASFAPADE VdP
Association de Solidarité Familles et Amis
des Personnes Accueillies dans les Ehpad de la Ville de Paris.

LETTRE OUVERTE

Madame la maire de Paris,
Madame la directrice Générale du CASVP et Monsieur le sous-directeur SDSPA,
Monsieur le directeur Général de l'ARS IDF et Monsieur le délégué départemental ARS Paris,

Après notre courrier du 30 mars dernier, resté sans réponse, nous n'abandonnons pas l'espoir que l'intérêt vital des résidents des 15 Ehpad sur lesquels vous avez autorité **ET** responsabilité, déclenchera une certaine prise en compte des points que nous continuons de dénoncer aujourd'hui :

- l'**omerta d'un certain nombre de vos directions d'Ehpad** sur la situation sanitaire effective de leur établissement avec des bulletins de situation récents, chef d'œuvre de « langue de bois », mensongers, indignes et insultants envers les familles de ces établissements, considérant sans doute ces familles dépourvues d'intelligence et de raison au point de ne pas être en mesure d'entendre une vérité qu'elles savent catastrophique.

De plus, il se confirme que seules certaines familles en soient destinataires, volontairement ou non, triées on ne sait comment et pourquoi ….. ce qui constitue une **double atteinte, celles du droit à l'information et à l'égalité des droits à l'information.**

- des **mesures incohérentes entraînant l'accroissement des contaminations** (insuffisance des équipements de protection pour les personnels, et lorsqu'ils existent insuffisance du contrôle de leur utilisation).

Dans le même temps que vous écartiez les familles de l'aide et du soutien qu'elles apportaient à leur proche et à ceux qui vivaient avec eux, vous n'avez mis en place ni dépistages(*) réguliers pour les personnels ni pour les résidents au moment des premiers symptômes .

Et enfin, dès ces premiers symptômes vous n'avez pas jugé suffisamment important, pour éviter les décès en nombre, de créer des espaces dédiés aux résidents symptomatiques (déclaration du ministre de la santé du 6 avril ….. En 2017 l'Ehpad Alquier Debrousse avait montré sa capacité à transférer entre 120 et 150 résidents d'un lieu à un autre de l'établissement ….. pour créer de nouveaux services. Ce qui était possible alors serait donc impossible en 2020 pour sauver des vies dans vos établissements ?

Combien de décès évitables auront eu lieu lorsque vous finirez peut-être par créer ces espaces dédiés dans les établissements ?

- des décisions tout aussi incohérentes de **confinement radical des résidents dans leur chambre** dont la prolongation serait délétère, et inefficace puisque la source des contaminations vient principalement des personnels qui ne sont pas dépistés. Cette mesure n'est donc qu'un « faux-semblant » qui ne préserve en rien les résidents mais en revanche leur inflige une souffrance

psychologique extrême, ajoutée à la séparation d'avec leurs proches certains d'entre eux seulement pouvant bénéficier de la visioconférence comme moyen de rapprochement. La CCNE a donné un avis au gouvernement le 30 mars en soulignant les risques de ces confinements s'ils devaient perdurer.

Nous exigeons dans la situation actuelle d'accélération des contaminations désormais annoncées au sein des Ehpad, y compris dans ceux de la Ville de Paris :

- une **INFORMATION SANITAIRE TRANSPARENTE A L'ENSEMBLE DES FAMILLES** par les directions d'établissements pour assumer leur responsabilité avec un peu d'honneur
- des **DEPISTAGES DES RESIDENTS ET DES PERSONNELS** réalisés en urgence(*)
- des **ESPACES ISOLES** pour les résidents suspectés et contaminés par le Covid-19
- une **EQUIPE DEDIEE d**e personnels pour s'occuper exclusivement de ces résidents
- des **SORTIES DES CHAMBRES** pour les résidents non touchés dans les lieux collectifs et dans les jardins ou espaces aérés existants.

(*Ces mesures iraient dans le sens du rapport du CCNE du 30 mars 2020).*

- la **REPRISE DES CONTACTS ENTRE LES AIDANTS ET LES RESIDENTS LES PLUS A RISQUE DE DECOMPENSATION OU DE TROUBLES AGGRAVES** de manière progressive et en nombre limité de familles par jour, dans le respect des gestes barrières et avec l'équipement nécessaire, comme c'est le cas pour les volontaires venus en appui.

A défaut comment justifierez-vous, lorsque le temps de rendre des comptes sera venu, qu'en plus des dégradations de moyens des années précédentes imposées aux établissements, vous ayiez laissé le **SILENCE OPAQUE perdurer** dans certains de vos 15 établissements, plongeant les familles dans le doute et l'angoisse sur ce qu'il recouvre …. et de n'avoir pas fait l'impossible pour **LIMITER LA PROPAGATION DES CONTAMINATIONS ET LES EFFETS COLLATERAUX DES MESURES ACTUELLES AUSSI DRASTIQUES QU' INEFFICACES ?**

L'association attend des réponse à transmettre aux familles, aux proches et aux amis des résidents de vos établissements.

Pour le conseil d'Administration ASFAPADE VdP, la présidente Maryse Gautier Leghlid
le 8 avril 2020

(*) **nous apprenons la décision de dépistage de Madame la Maire de Paris en date du 7 avril que nous demandions dans notre courrier du 30 mars 2020. Nous l'approuvons évidemment mais tenons à souligner que ce n'est que la première étape indispensable de toutes les autres que nous exposons ci-dessus pour que la lutte contre la propagation du virus dans les Ehpad de la Ville de Paris soit efficace.**